



**Les enjeux économiques
du financement de
l'économie par les outils
de la finance islamique**



Webinaire
(conférence en ligne)



Vendredi 18 mai 2018



17H (UTC)
19H (FR) - 20H (MADA)
21H (RUN) - 21h30 (IRAN)



Inscription: inoor.fr



Dr Yassin (Julien) Pélissier
Islamologue, chercheur et traducteur français

*Au Nom de Dieu le Clément le Miséricordieux
Prières sur Mohammad et la famille de Mohammad*

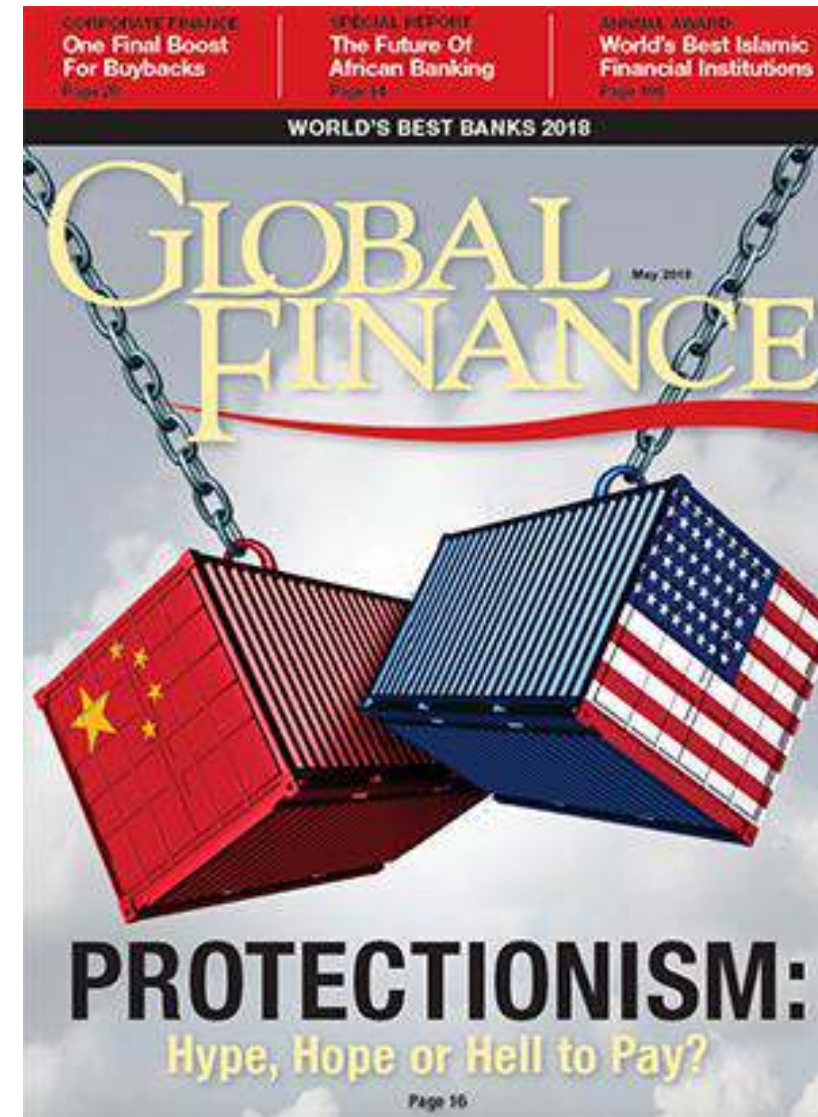
Finance et civilisation:
quelques enjeux du financement de l'économie via
les outils de la finance islamique

Par Dr.Julien PELISSIER

*Essai de réflexion analytique sur l'importance de la finance islamique pour
l'avenir économique de la communauté musulmane en Europe et ailleurs*

Wébinaire Noor – Qom –
Vendredi 18 mai 2018 / 2 ramadan 1439

- **Quel est l'état du marché de la finance islamique aujourd'hui ?**
- Activités principales: banques de détail (déposants), les sukuks, le takaful...
- Selon un rapport de la *Banque Mondiale* de janvier 2018, le marché de la FI est estimé à 1900 milliards de \$.
- 98 mds \$ de sukuk émis en 2017 selon S&P global (croissance de 45%).



Sommaire

INTRODUCTION

1/ DEFINITIONS

2/ ENJEUX

3/ ASPECTS PRATIQUES

CONCLUSIONS

Introduction

Intro 1: fonctions du financement de l'économie

- Acquisitions d'actifs meubles ou immeubles
- Projets industriels et commerciaux
- Les dépenses de fonctionnement de l'entreprise ou de l'administration L'intérêt de la dette publique ou privé Les retraites par répartition ou capitalisation

Intro 2: sources de financement de l'économie

Il existe trois sources de financement de l'économie :

- Public à partir des impôts et cotisations :
 - administrations
 - sécurité sociale (cotisations sociales)
 - secteur privé par différents dispositifs
- Privé avec l'épargne des déposants (intermédiation) :
 - les prêts aux ménages
 - les prêts aux entreprises
 - les banques et institutions financières
- Privé par capitalisation des investisseurs
 - Assurance-vie
 - Titres financiers de marché
 - Recours direct aux investisseurs ou financeurs: crowdfunding, etc

Intro 3: les méthodes de financement de l'économie

- L'intermédiation bancaire:
- La bourse d'actions:
- Les marchés financiers:
- L'autofinancement
- Autres méthodes:

Intro 4: qualifier et identifier la finance islamique ?

Les principaux critères de licéité des opérations financières (al-hilliya) :

- Les critères négatifs par l'interdiction:
- Les critères négatifs par la condamnation:
- Les critères positifs:

Intro 5: qualifier et identifier la finance islamique ?

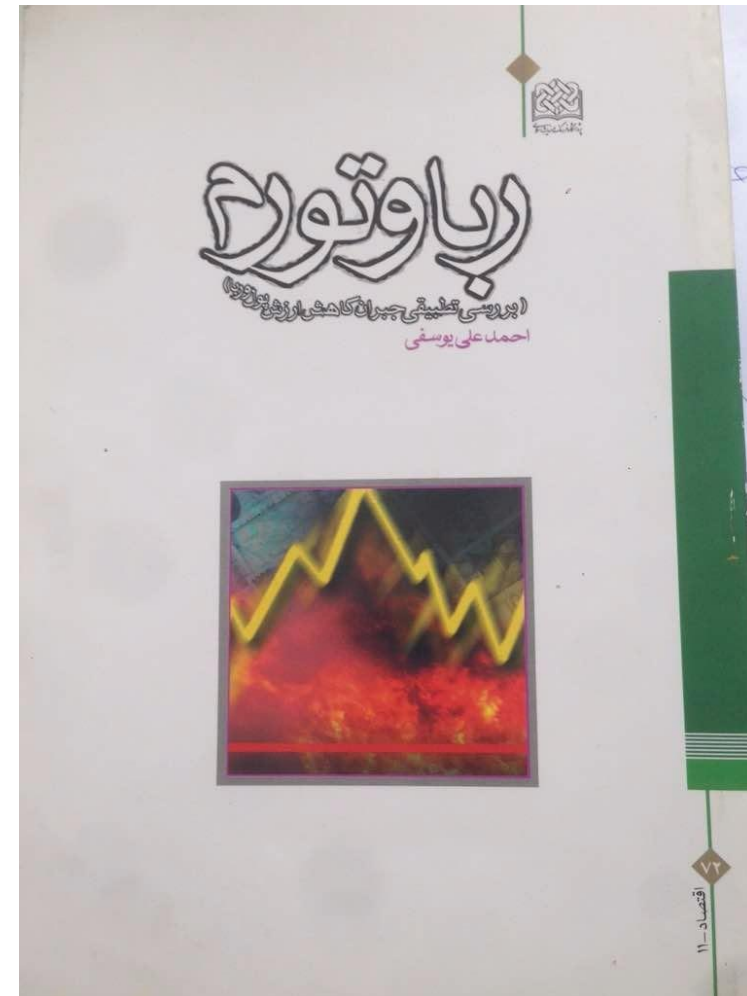
Autres critères plus techniques de conformité (compliance) :

- Origine des capitaux et des donneurs/investisseurs :
- Techniques financières utilisées :
- Canaux utilisés
- Critères plus subjectifs:

Intro 6: une finance islamique sans fait monétaire ?

La qualification de finance islamique dépend également d'éléments macroéconomiques:

- l'inflation (cas de l'Iran)
- La souveraineté monétaire (tous les pays islamiques)
- La structure du réseau bancaire
- etc...



I. Définitions

Définition 1
Bref rappel historique de la pratique de la finance islamique

Difficile de tracer l'origine de la FI

Sarraf :

Les grandes familles de négociants

Création d'une banque centrale en 926

200 banques actives à Ispahan en 1052

Définition 2

En quoi aujourd'hui peut-on, et ne peut-on pas, parler de finance islamique ?

- institutions financières créées par des musulmans,
- dans des pays musulmans ou non-musulmans
- financer des projets soutenus par et pour des musulmans
- Respect des dispositions légales islamiques
- système conventionnel / hybride ou en système islamique plein
- la banque éthique

*L'exemple de la banque coopérative
JAK de Suède : license bancaire
depuis 1997, 36000 membres, actifs
gérés de 8,6 M d'euros*



Définition 3

Quelles sont les idées-forces fondant l'émergence d'un pôle financier islamique ?

- FONDAMENTAL : une **conscience économique islamique**
- L'idée-force de conformité jurisprudentielle
- relation tangible, pérenne et positive entre FI et justice sociale
- La conscience d'appartenance religieuse, de solidarité effective et de mutualisation des efforts et des moyens
- L'exigence de l'unité au-delà des divergences
- L'importance du financement robuste et raisonnable des activités économiques
- Une relation apaisée à l'argent
- Eviter le cloisonnement des activités FI et Finance conventionnelle

Définition 4

Pluralisme des modèles de finance islamique

L'aspect protéiforme de la définition
large spectre de modèles économiques.
système financier à différents niveaux :

- En termes régaliens,
- En termes conventionnels privés,
- Enfin en termes microéconomiques

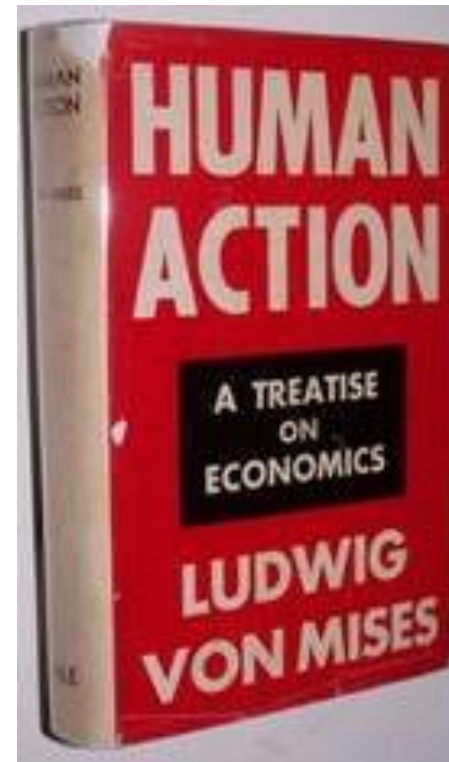
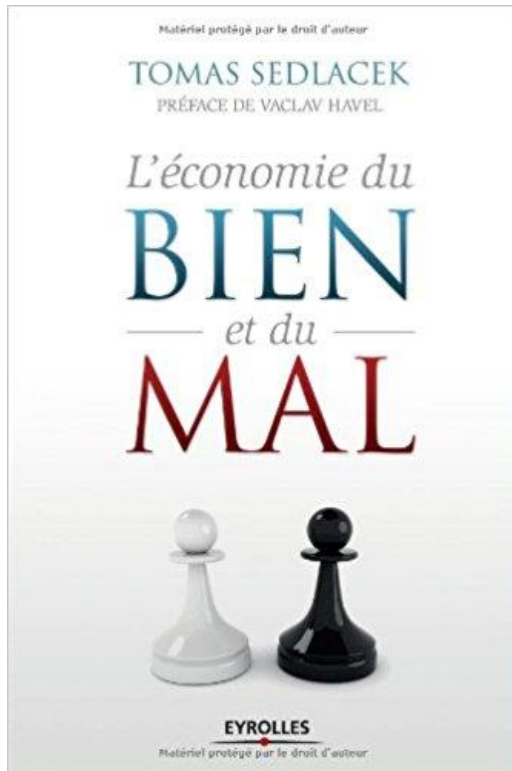
Modèles divers cherchant à répondre à des approches variées

Définition 5

Finance éthique et finance islamique

En quoi la finance islamique diffère ou au contraire converge avec la finance dite éthique?

- Intitulé d'une chaire récemment créée à l'Université Paris Sorbonne
- questions évacuées du domaine financier tels la justice ou le comportement éthique,
- idéologie juridique au profit du postulat du « droit naturel ».



De nombreuses ouvertures sur la « perspective islamique »:

Définition 6

Différencier les écoles juridiques islamiques en termes de finance est-il pertinent ?

- Pas pertinent = Idée de Schacht
- différences de fatwa
- *Tableau synoptique de correspondances :*
- Donc deux approches possibles :
 - Une approche limitée à une école particulière,
 - Une approche œcuménique,



approche œcuménique

Sujet	Jafarite	Hanafite	Chafiite	Hanbalite	Malékite
Takaful					
Riba mu'amili					
Riba qarzi					

Définition 7
**Peut-on envisager des placements légaux (char'i) sans forcément être
« islamiques » ?**

Hukm waqi'i / dhaheri, emza'ee/ ta'sissi, sira mutashera, bina al-uqala,...

placements **légaux (char'i)** sans avoir à se référer explicitement au fiqh islamique.

La charia définit deux types de dispositions légales :

- un type répondant à **une approche positive (wadh'i), dans le sens où elle ne cherche qu'à définir un cas d'espèce** (le mariage, la vente,)
- un type répondant à une approche de type déontique (taklifi)

possible d'envisager des placements légaux sans référence islamique

Définition 7

Peut-on envisager des placements légaux (char'i) sans forcément être « islamiques » ?

DEFI DE LA FI: substituer un paradigme positif eocuménique consensuel (approche b) au paradigme aujourd'hui dominant (restrictif, sectarisant, approche a).

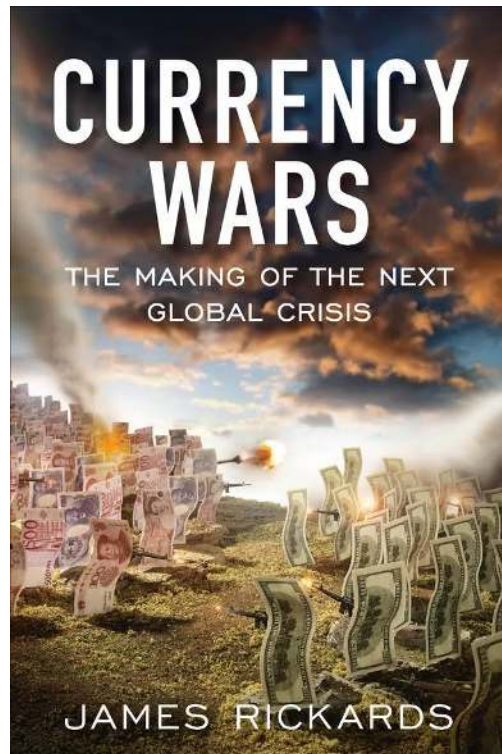
méthode à tiroirs

instruments financiers dédiés à des marchés de niche

Question en suspens?

Peut-on parler de système financier sans souveraineté monétaire?

La quasi totalité des monnaies des pays islamiques sont adossées au dollar ou à l'euro:



II. Les enjeux

Les enjeux 1:
Retour historique sur la question du financement de l'économie

Point essentiel : le financement de l'économie est une question de mutualisation des moyens.

C'est une question politique

le financement de l'économie = question de gouvernement.

tentative de privatisation de cette conscience politique : antithétique et donc impossible.

Valérie BUGAULT & Jean RÉMY

préface de Philippe BOURCIER de CARBON

du NOUVEL ESPRIT DES LOIS
et de LA MONNAIE



Les moyens d'une véritable démocratie

SIGEST

Les enjeux 2 :
En quoi avons-nous besoin de finance islamique à proprement parler ?

A courte vue, c'est une question qui peut se poser.

= En tant qu'individu,

Inacceptable pour la conscience musulmane à long-terme.

souveraineté et d'indépendance dans la décision économique

la dépendance financière et dépendance politique et économique.

Les enjeux 3 : Finance islamique et crise financière

Résistance à la crise financière et évitement si elle avait été mieux appliquée et de manière plus large = assertion correcte.

La cause profonde des crises financières capitalistes: la relation contractuelle usuraire (riba).

Il faut de plus insérer dans cette réflexion la question monétaire.

Avantages déterminants:

- souplesse procurée par le partage du risque et du profit et des pertes,
- la relation obligatoire entre le produit de financement et l'activité réelle (industrielle, immobilière, etc).

Les enjeux 4 :
En quoi la finance islamique est-elle préférable à la finance conventionnelle ?

avantages :

- Une finance maîtrisée, plus morale, plus souple, moins autoritaire.
- Permet une croissance plus durable, maintient une certaine cohérence sociale et environnementale,
- Autorise des ajustements de marché automatiques,
- ralentit le processus d'accumulation exponentielle de richesses (intérêt composé, phénomène de ruissellement vers le haut, ...

Interdiction de certaines transactions :

- transactions de dettes
- Certains secteurs et produits interdits : l'armement (sous certaines conditions), industrie pornographique, alcool, etc
- Le riba

LES LIVRES DU



NOUVEAU MONDE

Thomas Piketty

Le capital
au xxi^e siècle

Thomas
PIKETTY

Seuil

Les enjeux 5 :

En quoi apporte-t-elle des réponses à des problèmes actuels et à quel niveau (micro, macro, méso, et)

Au niveau micro :

Au niveau méso :

Au niveau macro :

Aspects pratiques

Aspects pratiques 1:
Quelles sont les conditions pour voir l'émergence d'une finance islamique ?

- L'assentiment – au moins tacite – de l'état-hôte
- La présence d'une communauté musulmane conséquente
- une classe moyenne musulmane
- Une dépolitisation du secteur financier islamique
- neutralité dans l'allocation des crédits et du financement de projets
- Un effort de législation et de conformité à la législation positive
- Acter de la liberté contractuelle

Aspects pratiques 2:
Quelles sont les forces sociales favorables à l'émergence d'un
pôle financier islamique ?

- Idée de « pluralisme financier »
- Niveau élevé et raisonnable de transparence sociale et économique
- Un projet social d'enrichissement populaire = idée de prospérité privée populaire
- Un modèle de développement fondé sur l'initiative populaire et de responsabilisation économique (economic empowerment / التمكين الاقتصادي)
- L'intégration des grands vecteurs de croissances économique et industrielle par l'élite économique musulmane

Aspects pratiques 3: L'Etat a-t-il un rôle à jouer dans le développement de la finance islamique ?

- Garantir et assurer la propriété privée
- Prise en compte des besoins et des doléances de la communauté musulmane dans le processus de législation et d'administration
- Garantir la possibilité de financement de marchés publics
- Recours à la FI pour les projets de type partenariats public/privé
- Dans le cadre d'un système hybride, stabiliser les relations entre entités conventionnelles et islamiques
- Intégration des entités financières islamiques dans le système de régulation (compensation, définition des taux, etc),

Aspects pratiques 4: En tant que ménage ou entreprise, quel apport de la finance islamique ?

- Répondre aux besoins de financement
- Dépend aussi de l'efficacité du système conventionnel et de la facilité d'y avoir recours
- Garantie sur l'origine et l'utilisation des fonds
- Bienveillance dans l'instruction des dossiers
- développement de la communauté islamique
- Dans le cas de contrats d'investissement PPP, un partage plus équitable du risque pour l'investisseur-entrepreneur financé
- Vision et conscience du client déterminante

Aspects pratiques 5: promouvoir la mise en place d'une politique de promotion de la finance islamique ?

- Pas nécessaire
- mais il faut promouvoir l'idée, réfléchir et détailler le potentiel de cette offre,
- **Comment ?**
 - Dans un cadre hybride, banalisation, stabilisation et de normalisation
 - Dans un cadre orthonormé (conforme à la charia), l'efficacité et l'utilité de cette alternative
 - Favoriser l'accès de la finance islamique, qui peut être nommée autrement, à un segment large de clientèle

L'institution phare de la finance islamique – la banque sans intérêt – interroge, intrigue et fascine tant le grand public que le milieu de la recherche. Mais s'il est partout bien question de finance islamique, rares sont les sources francophones de première main disponibles sur le sujet. De ce constat troublant naît le projet de traduire de l'arabe vers le français le traité du fameux auteur et clerc irakien Muhammad Baqir al-Sadr (1931-1980) : *La banque sans intérêt en Islam* (1972). Cet ouvrage est longtemps resté inédit et inaccessible aux milieux académiques européens. C'est ce vide qui est ici comblé afin de consolider les futures recherches entreprises dans ce domaine.

Rédigée initialement sur une commande du ministère koweïtien des Biens de mainmorte, l'importance de cette étude ne tient pas uniquement au succès que sa publication a rencontré à partir des années 1970 dans le monde arabe et au-delà ; il s'agit surtout d'une brillante illustration technique de la méthode heuristique élaborée par al-Sadr afin de garantir à la réflexion islamique une authenticité questionnée par le tragique tiraillement entre la norme islamique et la réalité économique contemporaine. Mû par l'exigence d'un compromis de civilisation, le modèle bancaire proposé par al-Sadr assume pleinement tant le rôle de la coutume ('urf) et les conditions imposées par le système bancaire conventionnel que la stricte discipline du *fiqh* musulman. Notre auteur concède en outre que la réponse à l'épineux défi posé par l'intérêt bancaire doit se réfléchir différemment selon que l'on considère une simple entité commerciale ou un système bancaire dans son ensemble. Pour toutes ces raisons, cet ouvrage aujourd'hui rendu accessible au lecteur francophone est une incontournable référence en matière de finance islamique.

Le texte de la traduction est précédé et agrémenté d'une savante préface du professeur et juriste libanais Chibli Mallat, complétant l'introduction critique rédigée par le traducteur Julien Pélissier.

Muhammad Baqir al-Sadr

Julien Pélissier (Trad.)

La Banque sans Intérêt en Islam



Mise en perspective de Chibli Mallat

Préface de François Burgat

**Aspects pratiques 6:
L'émergence ou la disparition du concept de finance
islamique changerait-il quelque chose ?**

- = besoins non-satisfaits
- un effet conséquent sur le climat et le cadre des affaires de cette économie.

Conclusion

Conclusion 1

Quelques recommandations pour la FI ?

- Un audit général
- Un mouvement international

Conclusion 2

- **Une conclusion globale sur la FI :**

La FI est un projet d'« idéal réel »

C'est un projet en devenir, avec des opportunités, des difficultés et obstacles, différentes manières de le concevoir, de l'aborder ou de l'appliquer.

L'important c'est d'accepter quelques fondamentaux et une méthode qui laisse la possibilité d'aboutir aux efforts fournis dans ce sens :

**= à quand notre projet de banque ou de société
d'investissement ?**

Bibliographie

HECK Gene, Charlemagne, Muhammad, and the Arab Roots of Capitalism, Walter de Gruyter, Berlin, 2006.

Merci de votre attention.

Vous pouvez obtenir une copie des diapositives auprès de INOOR

Courriel: julienetienne2000@yahoo.fr